

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	168	6	174

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c)

168

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	168,0	15 663 125 €	6,0	116 711 €	174,0	15 980 100 €
1 - TITULAIRES	108,0	12 080 185 €			108,0	12 080 185 €
* Titulaires Etat	108,0	12 080 185 €			108,0	12 080 185 €
* Titulaires organisme (corps propre)	-	0 €			-	0 €
2 - CONTRACTUELS	60,0	3 582 940 €	6,0	116 711 €	66,0	3 699 651 €
* Contractuels de droit public	60,0	3 582 940 €	-	0 €	60,0	3 582 940 €
øCDI	50,0	2 993 000 €			50,0	2 993 000 €
øCDD	10,0	589 940 €	-	0 €	10,0	589 940 €
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	-	0 €	-	0 €	-	0 €
* Contractuels de droit privé	-	0 €	6,0	116 711 €	6,0	116 711 €
øCDI	-	0 €			-	0 €
øCDD	-	0 €	6,0	116 711 €	6,0	116 711 €
3 - CONTRATS AIDES					-	0 €
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						200 264 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE-CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	1	90 807 €
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0 €
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	1	90 807 €

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	4	292 786 €
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	4	292 786 €
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0 €

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

BUDGET RECTIFICATIF N°2 2024 - CNOUS
TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES										RECETTES							
	Montants Compte financier 2023		Montants Budget initial 2024		Montants Budget rectificatif n°1 2024		Montants Budget rectificatif n°2 2024		Ecart BR2-BR1		Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP							
Personnel	14 452 562 €	14 452 562 €	15 980 100 €	15 980 100 €	15 980 100 €	15 980 100 €	15 980 100 €	15 980 100 €	15 980 100 €	0 €	0 €	525 092 532 €	495 976 073 €	500 876 073 €	509 234 155 €	8 358 082 €	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	3 047 077 €	3 047 077 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	0 €	0 €	520 085 512 €	490 247 864 €	495 147 864 €	503 505 946 €	8 358 082 €	Subvention pour charges de service public
																	0 € Subvention pour charges d'investissement
												0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 € Autres financements de l'Etat
												0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 € Fiscalité affectée
Fonctionnement	512 213 656 €	512 260 438 €	478 162 869 €	478 729 313 €	486 182 022 €	486 748 466 €	497 522 791 €	497 987 524 €	11 340 769 €	11 239 058 €	219 760 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	0 €	0 €	0 € Autres financements publics
Gestion du Cnous	10 373 228 €	10 420 010 €	12 492 251 €	13 058 695 €	15 611 404 €	16 177 848 €	18 594 091 €	19 058 824 €	2 982 687 €	2 880 976 €	4 787 260 €	5 468 209 €	5 468 209 €	5 468 209 €	0 €	0 €	0 € Recettes propres
Gestion du Réseau	501 840 428 €	501 840 428 €	465 670 618 €	465 670 618 €	470 570 618 €	470 570 618 €	478 928 700 €	478 928 700 €	8 358 082 €	8 358 082 €							
Intervention									0 €	0 €							
Investissement	4 085 233 €	4 030 699 €	8 374 200 €	8 374 200 €	8 374 200 €	8 374 200 €	8 374 200 €	8 374 200 €	0 €	0 €							
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	530 751 451 €	530 743 698 €	502 517 169 €	503 083 613 €	510 536 322 €	511 102 766 €	521 877 091 €	522 341 824 €	11 340 769 €	11 239 058 €	529 174 883 €	500 893 273 €	504 793 273 €	513 151 355 €	8 358 082 €		TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 568 815 €	2 190 340 €	6 309 493 €	9 190 469 €	2 880 976 €		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

BUDGET RECTIFICATIF N°2 2024 - CNOUS
TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Aides directes									0 €	0 €
Hébergement									0 €	0 €
Restauration									0 €	0 €
Action culturelle									0 €	0 €
Pilotage et Animation du programme	15 980 100 €	15 980 100 €	497 522 791 €	497 987 524 €			8 374 200 €	8 374 200 €	521 877 091 €	522 341 824 €
TOTAL	15 980 100 €	15 980 100 €	497 522 791 €	497 987 524 €	0 €	0 €	8 374 200 €	8 374 200 €	521 877 091 €	522 341 824 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

-

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES											
	Recettes globalisées						Recettes fléchées				Total (C)	
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Etat - Programme 231	503 505 946 €						3 917 200 €					507 423 146 €
Etat - Programme 150												0 €
Etat - Autres programmes					260 000 €	580 000 €						840 000 €
Collectivités publiques												0 €
Autres organismes internationaux												0 €
Ressources propres de l'activité Hébergement												0 €
Ressources propres de l'activité Restauration												0 €
Ressources propres Autres						4 888 209 €						4 888 209 €
TOTAL	503 505 946 €	0 €	0 €	0 €	260 000 €	5 468 209 €	3 917 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	513 151 355 €

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

9 190 469 €

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS						FINANCEMENTS					
	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 568 815 €	2 190 340 €	6 309 493 €	9 190 469 €	2 880 976 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)											Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	177 406 109 €	214 921 140 €	215 922 896 €	210 715 896 €	-5 207 000 €	188 279 910 €	186 098 798 €	187 100 554 €	181 893 554 €	-5 207 000 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	10 083 631 €	9 869 833 €	9 869 833 €	9 869 833 €	0 €	10 142 772 €	9 869 833 €	9 869 833 €	9 869 833 €	0 €	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	189 058 554 €	226 981 313 €	232 102 222 €	229 776 198 €	-2 326 024 €	198 422 681 €	195 968 631 €	196 970 387 €	191 763 387 €	-5 207 000 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	9 364 127 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31 012 682 €	35 131 835 €	38 012 811 €	2 880 976 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	51 652 €		0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	0 €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	9 312 474 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31 012 682 €	35 131 835 €	38 012 811 €	2 880 976 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	198 422 681 €	226 981 313 €	232 102 222 €	229 776 198 €	-2 326 024 €	198 422 681 €	226 981 313 €	232 102 222 €	229 776 198 €	-2 326 024 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

BUDGET RECTIFICATIF N°2 2024 - CNOUS
TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Compte financier 2023		Budget initial 2024		Budget rectificatif n°1 2024		Budget rectificatif n°2 2024		Ecart débits BR2-BR1	Ecart crédits BR2-BR1
			Débit (c1)	Crédit (c2)	Débit (c1)	Crédit (c2)	Débit (c1)	Crédit (c2)	Débit (c1)	Crédit (c2)		
Subvention pour charges d'investissement Crous - T5 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	443 467	Subvention pour charges d'investissement		77 673 795 €		79 868 358 €		80 868 358 €		75 661 358 €		-5 207 000 €
Aides Mobilité Master Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	443 467	AMM	60 315 683 €	6 646 500 €	108 690 700 €	6 804 000 €	109 690 700 €	6 804 000 €	104 483 700 €	6 804 000 €	-5 207 000 €	0 €
Aides spécifiques Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	443 467	Aides spécifiques	7 333 300 €	46 741 000 €	6 804 000 €	46 097 100 €	6 804 000 €	46 097 100 €	6 804 000 €	46 097 100 €	0 €	0 €
Aides à la mobilité Parcoursup Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	443 467	Parcoursup	47 519 000 €	10 543 000 €	46 097 100 €	9 450 000 €	9 450 000 €	9 450 000 €	9 450 000 €	9 450 000 €	0 €	0 €
Grande Ecole du Numérique Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	443 467	GEN	10 147 400 €	936 000 €	9 450 000 €	2 268 000 €	2 268 000 €	2 268 000 €	2 268 000 €	2 268 000 €	0 €	0 €
Bourses IMT Institut Mines télécom	443 467	Bourses IMT	1 085 534 €	5 988 164 €	2 268 000 €	5 303 000 €	5 303 000 €	5 303 000 €	5 303 000 €	5 303 000 €	0 €	0 €
Bourses GENES Groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques	443 467	Bourses GENES	6 121 200 €	566 749 €	5 303 000 €	415 000 €	415 000 €	415 000 €	415 000 €	415 000 €	0 €	0 €
Bourses MCC Ministère de la Culture	443 467	Bourses MCC	500 000 €	37 472 000 €	34 421 840 €	34 421 840 €	34 421 840 €	34 421 840 €	34 421 840 €	34 421 840 €	0 €	0 €
Bourses MCC ASAA Ministère de la Culture	443 467	Bourses MCC ASAA	42 547 650 €	700 000 €	661 500 €	661 500 €	661 500 €	661 500 €	661 500 €	661 500 €	0 €	0 €
Bourses MCC AMM Ministère de la Culture	443 467	Bourses MCC AMM	764 100 €		60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €
Bourses MAAF Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire		Bourses MAAF					1 756 €	1 756 €	1 756 €	1 756 €	0 €	0 €
Dons et Legs Giveka	443 467	Dons et Legs		325 000 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TVA	44571 44551TVA	TVA encaissée TVA décaissée	325 000 €	687 702 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €	0 €
TOTAL			177 406 109 €	188 279 910 €	214 921 140 €	186 098 798 €	215 922 896 €	187 100 554 €	210 715 896 €	181 893 554 €	-5 207 000 €	-5 207 000 €

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

NB : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

CVEC	46767	CVEC		9 869 833 €		9 869 833 €		9 869 833 €		9 869 833 €		0 €
			9 869 833 €		9 869 833 €		9 869 833 €		9 869 833 €		0 €	

BUDGET RECTIFICATIF N°2 2024 - CNOUS

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté*

CHARGES	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1	PRODUITS	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1
Personnel	14 341 748 €	15 646 966 €	15 646 966 €	15 646 966 €	0 €	Subventions de l'Etat	520 909 065 €	490 247 864 €	495 147 864 €	503 505 946 €	8 358 082 €
<i>dont charges de pensions civiles**</i>	3 047 077 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	0 €	Fiscalité affectée		0 €	0 €		0 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	516 517 368 €	482 889 764 €	490 908 917 €	502 147 975 €	11 239 058 €	Autres subventions	380 905 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €	0 €
Intervention (le cas échéant)	0 €	0 €	0 €		0 €	Autres produits	8 647 875 €	9 201 467 €	9 201 467 €	9 201 467 €	0 €
TOTAL DES CHARGES (1)	530 859 116 €	498 536 730 €	506 555 883 €	517 794 941 €	11 239 058 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	529 937 846 €	499 709 331 €	504 609 331 €	512 967 413 €	8 358 082 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	0 €	1 172 601 €	0 €	0 €	0 €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	921 270 €	0 €	1 946 552 €	4 827 528 €	2 880 976 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	530 859 116 €	499 709 331 €	506 555 883 €	517 794 941 €	11 239 058 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	530 859 116 €	499 709 331 €	506 555 883 €	517 794 941 €	11 239 058 €

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-921 270 €	1 172 601 €	-1 946 552 €	-4 827 528 €	-2 880 976 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 912 624 €	3 827 317 €	3 827 317 €	3 827 317 €	0 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	84 687 €	0 €			0 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	3 121 €	0 €			0 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	20 985 €	0 €			0 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	3 733 597 €	3 733 258 €	3 733 258 €	3 733 258 €	0 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-844 795 €	1 266 660 €	-1 852 493 €	-4 733 469 €	-2 880 976 €

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1	RESSOURCES	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1
Insuffisance d'autofinancement	844 795 €	0 €	1 852 493 €	4 733 469 €	2 880 976 €	Capacité d'autofinancement	0 €	1 266 660 €	0 €	0 €	0 €
Investissements	3 696 496 €	8 374 200 €	8 374 200 €	8 374 200 €	0 €	Financement de l'actif par l'État	4 010 845 €	4 917 200 €	3 917 200 €	3 917 200 €	0 €
Remboursement des dettes financières						Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0 €				0 €
						Autres ressources	26 955 €				0 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	4 541 291 €	8 374 200 €	10 226 693 €	13 107 669 €	2 880 976 €	Augmentation des dettes financières					0 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 037 800 €	6 183 860 €	3 917 200 €	3 917 200 €	0 €
						Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	503 491 €	2 190 340 €	6 309 493 €	9 190 469 €	2 880 976 €

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-503 491 €	-2 190 340 €	-6 309 493 €	-9 190 469 €	-2 880 976 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-9 867 618 €	28 822 342 €	28 822 342 €	28 822 342 €	0 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	9 364 127 €	-31 012 682 €	-35 131 835 €	-38 012 811 €	-2 880 976 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	30 526 102 €	24 696 493 €	24 216 609 €	21 335 633 €	-2 880 976 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-104 463 652 €	-58 930 231 €	-75 641 310 €	-75 641 310 €	0 €
Niveau final de la TRESORERIE	134 989 754 €	83 626 724 €	99 857 919 €	96 976 943 €	-2 880 976 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

BUDGET RECTIFICATIF N°2 2024 - CNOUS
TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	Montants Compte financier 2022	Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-17 893 €	861 261 €	873 891 €	925 543 €	925 543 €	925 543 €
Recettes fléchées (b)	3 664 933 €	3 311 662 €	4 082 351 €	4 917 200 €	3 917 200 €	3 917 200 €
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée				4 917 200 €	3 917 200 €	3 917 200 €
Autres financements de l'État fléchés	3 337 790 €	3 288 610 €	4 082 351 €			
Autres financements publics fléchés	327 143 €	23 052 €				
Recettes propres fléchées						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	2 785 779 €	3 299 032 €	4 030 699 €	4 917 200 €	3 917 200 €	3 917 200 €
Personnel						
AE=CP					0 €	0 €
Fonctionnement						
AE	327 143 €	23 052 €				
CP	327 143 €	23 052 €				
Intervention						
AE					0 €	0 €
CP					0 €	0 €
Investissement						
AE	3 322 514 €	2 312 159 €	4 085 233 €	4 917 200 €	3 917 200 €	3 917 200 €
CP	2 458 636 €	3 275 980 €	4 030 699 €	4 917 200 €	3 917 200 €	3 917 200 €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	879 154 €	12 630 €	51 652 €	0 €	0 €	0 €
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)						
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.						
Autofinancement des opérations fléchées (d)					0 €	0 €
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					0 €	0 €
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	861 261 €	873 891 €	925 543 €	925 543 €	925 543 €	925 543 €

BUDGET RECTIFICATIF N°2 2024 - CNOUS
TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart BR2-BR1
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	10 120 832 €	9 361 059 €	10 128 585 €	10 128 585 €	0 €
	2 Niveau initial du fonds de roulement	31 029 594 €	26 886 833 €	30 526 102 €	30 526 102 €	0 €
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-94 596 034 €	-87 752 573 €	-104 463 652 €	-104 463 652 €	0 €
	4 Niveau initial de la trésorerie	125 625 627 €	114 639 406 €	134 989 754 €	134 989 754 €	0 €
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	873 891 €	386 891 €	925 543 €	925 543 €	0 €
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	124 751 736 €	114 252 515 €	134 064 211 €	134 064 211 €	0 €	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	530 751 451 €	502 517 169 €	510 536 322 €	521 877 091 €	11 340 769 €
	6 Résultat patrimonial	-921 270 €	1 172 601 €	-1 946 552 €	-4 827 528 €	-2 880 976 €
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	-844 795 €	1 266 660 €	-1 852 493 €	-4 733 469 €	-2 880 976 €
	8 Variation du fonds de roulement	-503 491 €	-2 190 340 €	-6 309 493 €	-9 190 469 €	-2 880 976 €
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	20 985 €	0 €	0 €	0 €
	Variation des stocks	+ / -				
	Charges sur créances irrécouvrables	-				
	Produits divers de gestion courante	+	20 985 €			
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	1 044 339 €	0 €	0 €	0 €
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	1 044 339 €			
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -				
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-1 568 815 €	-2 190 340 €	-6 309 493 €	-9 190 469 €
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-10 932 942 €	28 822 342 €	28 822 342 €	28 822 342 €	0 €
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		9 364 127 €	-31 012 682 €	-35 131 835 €	-38 012 811 €	-2 880 976 €
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		51 652 €	0 €	0 €	0 €	0 €
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		9 312 474 €	-31 012 682 €	-35 131 835 €	-38 012 811 €	-2 880 976 €
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9+10+11+13		-9 867 618 €	28 822 342 €	28 822 342 €	28 822 342 €	0 €
16 Variation des restes à payer		7 752 €	-566 444 €	-566 444 €	-464 733 €	499 761 997 €
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	10 128 585 €	8 794 615 €	9 562 141 €	9 663 852 €	499 761 997 €
	18 Niveau final du fonds de roulement	30 526 102 €	24 696 493 €	24 216 609 €	21 335 633 €	-2 880 976 €
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-104 463 652 €	-58 930 231 €	-75 641 310 €	-75 641 310 €	0 €
	20 Niveau final de la trésorerie	134 989 754 €	83 626 724 €	99 857 919 €	96 976 943 €	-2 880 976 €
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	925 543 €	386 891 €	925 543 €	925 543 €	0 €
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	134 064 211 €	83 239 833 €	98 932 376 €	96 051 400 €	-2 880 976 €	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Explication du tableau, ligne à ligne :

D'une manière générale, les cases grisées sont soit des données reprises d'autres tableaux, soit des calculs automatiques. Seules les cases non grisées sont à remplir.

Ligne 1 « Niveau initial des restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercice antérieur à N » : il correspond au « stock initial » de restes à payer, c'est-à-dire à la différence entre le cumul des AE et le cumul des CP consommés lors des exercices précédents. Ce montant tient compte des retraits d'engagements sur exercices antérieurs qui, en application du principe d'annualité budgétaire, ne rendent pas d'autorisations d'engagement disponibles sur l'exercice où le retrait d'engagement est effectué.

Le niveau initial des restes à payer d'un BI doit correspondre au niveau final des restes à payer du budget rectificatif de fin d'année lorsqu'il est présenté en parallèle du BI. Sinon, il convient de s'appuyer sur la prévision d'exécution.

Ligne 2 « Niveau initial du fonds de roulement » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final du fonds de roulement du dernier BR n-1. Cette information provient du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

Ligne 3 « Niveau initial du besoin en fonds de roulement » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial du fonds de roulement et le niveau initial de la trésorerie (calcul automatisé).

Ligne 4 « Niveau initial de la trésorerie » : Lors de la présentation du BI n, il correspond au niveau final de la trésorerie du dernier BR n-1. Sinon, il convient de s'appuyer sur la prévision d'exécution. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier n-1 » et du « tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés n-1 ».

Ligne 4.a « Niveau initial de la trésorerie fléchée » : Il correspond à la quote-part de la trésorerie relative aux opérations sur recettes fléchées en date du 31/12/n-1. Cette information provient du « tableau d'équilibre financier et le tableau des opérations sur recettes fléchées n-1 ».

Ligne 4.b « Niveau initial de la trésorerie non fléchée » : Cette information provient de la différence entre le niveau initial de trésorerie et le niveau initial de trésorerie fléchée (calcul automatisé).

Ligne 5 « Autorisations d'engagement » : Cette information du « tableau des autorisations budgétaires ».

Ligne 6 « Résultat patrimonial » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

Ligne 7 « Capacité d'autofinancement » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

Ligne 8 « Variation du fonds de roulement » : Cette information provient du « tableau de la situation patrimoniale ».

Ligne 9 « Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire » : Cette information provient du « tableau d'équilibre financier ». Elle permet d'isoler de la variation du fonds de roulement, les opérations qui n'apparaissent pas dans le tableau des autorisations budgétaires (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements) mais dans le tableau d'équilibre financier et qui ont un impact en haut de bilan.

Ligne 10 « Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF » : ces opérations correspondent à des charges décaissables et des produits encaissables mais qui ne seront jamais décaissés ni encaissés (variation des stocks, charges sur créances irrécouvrables, admissions en non valeur, etc.). Ces opérations bien que ne générant aucun flux de trésorerie ne sont pas retraitées par la CAF et « gonflent » le besoin en fonds de roulement. Il convient donc de les isoler pour pouvoir déterminer les seuls flux de trésorerie et déterminer ainsi le solde budgétaire.

Ligne 11 « Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie » : cette ligne est composée de quatre sous-ensembles, deux relatifs aux recettes et deux relatifs aux dépenses.

1. Concernant les recettes, l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre ce qui est inscrit en haut de bilan (produits du compte de résultat et ressources du tableau relatif à la variation de la situation patrimoniale en droits constatés) et ce qui est inscrit en bas de bilan (recettes budgétaires encaissées) pour un exercice donné.

Si la somme des produits/ressources est supérieure à la somme des encaissements, le besoin en fonds de roulement augmente mécaniquement et génère donc un déséquilibre en termes de couverture des besoins : une dégradation du solde budgétaire aura alors lieu (prélèvement sur la trésorerie). A l'inverse si les produits et ressources en haut de bilan sont inférieurs aux encaissements, le besoin en fonds de roulement (BFR) diminue et le solde budgétaire s'apprécie d'autant.

2. Concernant les dépenses l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs » et l'« écart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours » matérialisent les écarts entre les charges et immobilisations inscrites en haut de bilan et les crédits de paiement.

Si la somme des charges/immobilisations est supérieure à la somme des crédits de paiement, le BFR diminue et génère une appréciation du solde budgétaire. A l'inverse si les charges et immobilisations sont inférieures aux crédits de paiement, le solde budgétaire se dégrade d'autant.

Ligne 12 « Solde budgétaire » : il correspond à la différence entre la variation du fonds de roulement (ligne 8), les opérations bilanciales non budgétaires (ligne 9), les opérations comptables non retraitées par la CAF non budgétaires (ligne 10) et les décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires (ligne 11). Il correspond à un solde intermédiaire de la variation de trésorerie.

Avec ce tableau de synthèse budgétaire et comptable, le lecteur doit pouvoir comprendre les raisons qui font qu'il y a un écart entre la variation du fonds de roulement (qui correspond à la création de richesse potentielle) et le solde budgétaire (qui correspond à la création de trésorerie effective, hors opérations non budgétaires).

Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau des autorisations budgétaires » résultant de la différence des recettes encaissées et des crédits de paiement consommés.

Ligne 13 « Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires » : Cette information provient du « tableau d'équilibre financier » et correspond aux lignes relatives aux opérations en capital (emprunts, prêts, dépôts et cautionnements), aux opérations au nom et pour le compte de tiers et aux autres encaissements / décaissements non budgétaires.

Ligne 14 « Variation de la trésorerie » : Le montant est calculé en soustrayant du solde budgétaire (ligne 12) le montant relatif aux flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires (ligne 13). Un contrôle de cohérence a été créé et détecte s'il y a un écart avec le montant inscrit dans le « tableau d'équilibre financier », du « plan de trésorerie ».

Ligne 14.a « Variation de la trésorerie fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier » et au « tableau des opérations sur recettes fléchées ».

Ligne 14.b « Variation de la trésorerie non fléchée » : correspond au montant du « tableau d'équilibre financier ».

Ligne 15 « Variation du besoin en fonds de roulement » : Elle se calcule en additionnant les lignes 9, 10, 11, 13.

Ligne 16 « Variation des Restes à payer » : correspond au flux de restes à payer de l'exercice et donc à la différence entre les AE et les CP de l'exercice provenant du « tableau des autorisations budgétaires » (calcul automatique).

Ligne 14 « Niveau final de restes à payer » : correspond au « stock final » de restes à payer. Il se calcule en additionnant le niveau initial de restes à payer (ligne 1) et la variation des restes à payer (ligne 16) (calcul automatique).

Ligne 18 « Niveau final du fonds de roulement » : il se calcule en additionnant le niveau initial du fonds de roulement (ligne 2) et la variation du fonds de roulement (ligne 8) (calcul automatique).

Ligne 19 « Niveau final du besoin en fonds de roulement » : il se calcule en additionnant le niveau initial du besoin en fonds de roulement (ligne 3) et la variation du besoin fonds de roulement (ligne 15) (calcul automatique).

Ligne 20 « Niveau final de la trésorerie » : il se calcule en additionnant le niveau initial de la trésorerie (ligne 4) et la variation de la trésorerie (ligne 14) (calcul automatique).

Ligne 20.a « Niveau final de la trésorerie fléchée » : il se calcule en additionnant le niveau initial de la trésorerie fléchée (4.a) et la variation de la trésorerie fléchée (14.a) (calcul automatique).